

Diminuer une pension alimentaire

Par bourgeois, le 01/05/2008 à 16:53

Bonjour,

Mon conjoint est en ALD pour une tumeur au cerveau, donc perte de saaire, nous allons seulement percevoir les indémnitées journalières de la Sécu.

Pouvons nous demander une diminution de la pension alimentaire pour son fils sans passer par le tribunal.

Vos réponses sont très attendus et très importantes pour moi.

merci à vous tous

Cordialement

Nathalie